Mémo-produit Responsabilité Civile Professionnelle

Tous Risques Conseils en Entreprise

Métiers de l'Intérim et du Placement de Personnes

De quoi parle-t-on ?

Le contrat RC PRO – **Tous risques Conseils en Entreprise** via son volet « **Métiers de l'intérim et de placement de personnes »** permet de protéger les professionnels de l'intérim et du placement de personnes contre les conséquences des erreurs, fautes ou omissions qu'ils pourraient commettre dans le cadre de leur activité professionnelle.

De qui parle-t-on ?

Professionnels et entreprises

- De toutes tailles, **jusqu'à 1Md€ de chiffre d'affaires** (hors rémunération des intérimaires)
- Preneur d'assurance situé en **France**, Monaco, Andorre
- Filiales **Monde entier**

Quelles sont les activités couvertes par le contrat Hiscox ?

Activités « Cibles »	Activités « exclues »

• Professionnels de l'intérim et du placement de personnes, dans tous secteurs d'activité (y compris industrie, bâtiment, transport, médical…)
• Groupements d'employeurs
• Activités annexes de :
  ○ Formation de personnel
  ○ Conseil en ressources humaines
  ○ Organisation de stages d'insertion professionnelle
  ○ Cabinets de recrutement, conseil en recrutement
  ○ Conseil et aide auprès de demandeurs d'emploi pour le compte d'entreprises, institutions ou administrations en vue de retour à l'emploi
	• Sociétés de portage salarial
	• Placement de personnel sans transfert du lien de préposition
	• Placement de personnel pour des missions off-shore

2 typologies d'offre

Extranet MyHiscox :

- Tous secteurs hors BTP et Industrie
- CA maximum : 5M€
- Garanties standards

Souscription sur-mesure :

- Tous secteurs
- Toute taille d'entreprises
- Garanties sur-mesure

Quelles sont les principales garanties du contrat Hiscox ?

RC professionnelle	Garanties « Avantage Plus »	Garantie optionnelle
• Manquements contractuels (y compris suite à événement Cyber) • Fautes professionnelles / Négligence • Divulgation d'informations confidentielles • Atteintes aux droits de propriété intellectuelle • Perte et destruction de biens et documents confiés • Dommages aux véhicules confiés • Garantie des salariés expatriés	• Atteinte à votre réputation • Frais de remplacement d'un homme clé • Contestation de créance	• Protection Juridique

Principaux frais pris en charge

- Frais de défense
- Dommages et intérêts
- Frais additionnels et correctifs
- Remboursement de frais engagés dans le cadre des garanties « Avantage Plus ».

Mémo-produit Responsabilité Civile Professionnelle

Tous Risques Conseils en Entreprise

Métiers de l'Intérim et du Placement de Personnes

Exemples de mise en cause possible

Responsabilité Civile Professionnelle :

- **Faute professionnelle** en cas de non vérification du casier judiciaire du candidat.
- **Faute professionnelle** dans l'analyse du niveau de dangerosité du poste à pourvoir.
- **Manquement contractuel** de l'agence d'intérim qui adresse un salarié ne répondant pas aux qualifications attendues.
- **Dommage matériel** subi par un véhicule confié à l'intérimaire par l'entreprise utilisatrice.

Garanties Avantages Plus :

- **Propos négatifs tenus publiquement par le client d'un assuré** nécessitant des frais de restauration de son image.
- **Remise en cause par un mandataire judiciaire** d'un paiement reçu par l'assuré avant la procédure collective d'un de ses clients (créance contestée).

Pourquoi choisir Hiscox ?

Expertise

- 30 ans d'expériences dans l'assurance RC Professionnelle

Produit

- Garantie « Tous sauf » sans sous-limite
- Garanties « dommages » intégrées d'office (« Avantages Plus »)
- Prise en compte du CA retraité du salaire des intérimaires

Équipe

- Disponibilité, réactivité des équipes de souscription et de gestion
- Haute qualité de gestion des sinistres
- Outil de souscription en ligne performant : MyHiscox

Comment aller plus loin dans / améliorer / compléter la protection de vos assurés ?

Hiscox vous permet de souscrire de manière modulaire, c'est-à-dire de proposer un contrat global, régi par des Conditions Générales communes et composé de modules autonomes, pouvant être souscrits ou résiliés séparément (RC Pro, RC Exploitation, Cyber, Responsabilité des Dirigeants, Locaux professionnels, Matériel informatique).

La souscription du module RC Exploitation et employeur n'est pas obligatoire mais fortement recommandée, dans la mesure où l'entreprise de placement de personnel est l'employeur des personnes mises à disposition, donc responsable en première ligne.

Quelles questions peut vous poser un assuré / prospect ?

Est-ce que la responsabilité civile professionnelle est couverte dans le cas d'une délégation de personnel / intervention en mode régie ?	**Non**, car la délégation de personnel en mode régie n'est qu'une modalité d'exécution de la prestation. La délégation de personnel implique un transfert du lien de préposition à l'entreprise utilisatrice, ce qui n'est pas le cas pour les interventions en mode régie.
Est-ce que pour les véhicules confiés la garantie Hiscox se substitue à l'assurance obligatoire du véhicule ?	**Non**, car la garantie Hiscox est mobilisable uniquement en complément du contrat d'assurance venant garantir les dommages subis par le véhicule confié.
Les accidents du travail sont-ils assurés ?	**Non**, car ils relèvent de la garantie RC Exploitation et Employeur, qui peut être souscrite en complément du module RC Pro.

Le saviez-vous ?

Un marché toujours en croissance en France :

- **+2.9 %** de croissance en 1 an (au 3è Trim 2022)
- **20 306 223** contrats conclus (2021)
- **2 891 673** salariés intérimaires (2021)

Actif dans tous les secteurs :

- **34,1 %** Industrie
- **18,9 %** BTP
- **46,4 %** Services (dont **33%** Transport et 6% Santé)

Dominé par des missions courtes :

- **87%** ont une durée inférieure à 1 mois
- **5%** durent entre 1 et 2 mois

Avec un maillage territorial fort :

- **409 531** intérimaires en Ile de France
- **393 298** intérimaires en Auvergne Rhône Alpes
- **279 825** intérimaires en Hauts-de-France
- **268 520** intérimaires en Nouvelle Aquitaine
- **233 564** intérimaires dans le Grand Est

Sources : *Observatoire de l'intérim et recrutement (chiffres 2021), Etudes et données DARES (2023), Rapport économique et social 2021 (Prism'Emploi)